



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURES AU RÈGLEMENT D'URBANISME**

5 rue de la Boule de Neige

#### **NATURE DE LA DEMANDE:**

Le projet concerne l'agrandissement du garage existant par l'ajout d'une annexe donnant sur le côté latéral gauche de celui-ci. La superficie totale du garage agrandi serait de 57.09 mètres carrés et représenterait 110.8 % la superficie du bâtiment principal.

#### **IMPORTANCE DE LA DEMANDE**

Si cette demande est acceptée, la superficie totale du bâtiment accessoire sera fixée à 57.09 mètres carrés représentant 110.8 % de la superficie du bâtiment principal alors que selon l'article 7.4.3 alinéa a), cette superficie ne devrait pas excéder 75 % la superficie du bâtiment principal ou 38.62 mètres carrés.

#### **IMPACT POUR PROPRIÉTÉS VOISINES**

La superficie du garage ne présente aucun impact sur les propriétés voisines.

#### **CONSULTATION SUR LA DEMANDE**

Le conseil municipal de Sainte-Érène se prononcera sur cette demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire prévue le 5 juin 2023 à 19h00, à la salle du conseil située au 362 rue de la Fabrique, Sainte-Érène. Lors de cette séance, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande avant que ledit conseil statue sur celle-ci.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE  
CE 18<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2023.



---

Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière